## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTERE DU COMMERCE, DU TRANSPORT DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

## CABINET DU MINISTRE



CARTE D'AGREMENT N° REF: 750/. 15. 25/CAB/2023 D'UNE AGENCE DE TRANSPORT AERIEN

Je soussigné, Marie Chantal NIJIMBERE, Ministre du commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme atteste par la présente que l'agence de transport aérien VISA TRAVEL est autorisée de vendre les tickets d'avion au Burundi.

**VALIDITE: UNE ANNEE** 

Délivrée à Bujumbura, le 41.71.2023



LA MINISTRE DU COMMERCE, DU TRANSPORTO DE

Marie Chantal NIJMBERE